Dixième année — N° 381 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 8 AVRIL 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Toutes les Françaises doivent combattre l'Alcoolisme

Des Jardins contre la Vie chère

« Tout raugmente ! » Ce mot favori de nos cuisinières est devenu le *leit-motiv du jour*. Qu'on excuse ici cet emprunt fait à la langue détestée : c'est, en allemand, en vérité, qu'il faut stigmatiser la vie chère puisqu'elle nous vient d'Allemagne. Oui, grâce à la guerre, voici que, de mois en mois, monte suivant une progression lente mais sûre, la courbe des prix de toutes les denrées de première nécessité, sauf le pain, taxé. Dans tous les ménages un si gros souci matériel ajouté à tant de préoccupations, d'angoisses ou de douleur, cause de graves répercussions... Mais si personne n'échappe à l'heure actuelle à l'obsession de la vie chère, que dire de ceux qu'un sort contraire, provisoire ou définitif, range dans la catégorie des gens gênés, des femmes, des mères de mobilisés — ces nobles créanciers du Pays — dont l'allocation n'augmente pas, elle, des assistés de toute catégorie qui ont les mêmes craintes, enfin, des familles nombreuses qui doivent compter sur un salaire inchangé, si toutefois il n'a point diminué ? Les familles nombreuses ! Qui de nous n'est comme obsédé par l'injustice sociale envers elles, peut-être la plus grande de toutes qui fait que, une fois surabondamment convaincus par le livre, le discours et le canon que nos frontières sont sauvegardées par Elles, nous nous heurtons à l'huis clos d'un propriétaire qui « ne veut pas d'enfants dans sa maison ».

Difficultés presque insurmontables de logement, difficultés croissantes de nourriture, de chauffage, d'éclairage, tel est le bilan décourageant qui s'offre à ces mères admirables et fécondes en ce moment seules à supporter le poids de leur dure existence.

Il est pourtant un moyen de la leur adoucir cette vie, un moyen si simple et si élégant qu'on s'étonne que le peuple le plus spirituel de la terre en ait laissé l'initiative au peuple Boche. C'est pourtant notre Voltaire qui a dit « Cultivons notre jardin ». Or, qu'est-ce qu'une famille nombreuse sinon un agglomeré de bouches et de bras (il y a même le double de bras) ? Et à quoi servent ces bras sinon à nourrir ces bouches ? Et à quoi servent ces terrains dits « vagues » et qui sont cependant fort concrets, tous ces enclos jalousement défendus par des palissades comme si, en vérité, ils contenaient un trésor ?

Au fait ils le contiennent ! vous m'entendez sans que je cite La Fontaine. Voilà des jardins, de beaux jardins en puissance, en plein Paris, dans la périphérie, dans la banlieue, voici des jardins ici et voilà des bras là ; et il existe une puissance assez monstrueusement imbécile pour ne pas voir que la loi supérieure, et l'intérêt social et l'avenir de la Race et du Pays s'unissent pour nous ordonner de mettre en conjonction ces deux forces de la nature ?

Comment ! Nous manquons de légumes un peu plus tous les jours. On donne à cela toutes sortes de raisons dont les unes sont convaincantes et les autres pas : mobilisation, agriculture et horticulture qui manquent de bras, transports embouteillés, accaparement sous fictifs, etc., etc. Un fait demeure, c'est qu'un poireau vaut un sou et un honnête et démocratique chou en vaut vingt. Or jamais l'alimentation carnée ne fut si peu abordable. La viande, on le sait du reste, est « hors de prix ». D'ailleurs, la donnât-on pour rien que son abondance ne parerait pas au déficit végétal. Il nous faut des légumes, n'en fût-il plus au monde : on ne peut vivre, n'est-ce pas, de macaroni et d'eau claire ?

Deux mois après la guerre les écoliers allemands étaient mobilisés dans l'horticulture. Au printemps suivant, ils plantaient des pommes de terre. Qu'attendons-nous pour suivre, sans vergogne, un exemple excellent (pour une fois) ? Il y a des précédents. A Maisons-Alfort, dimanche, une cérémonie municipale s. v. p. réunissait solennellement les grosses légumes et ceux qui veulent les faire pousser, je veux dire les conseillers *distributeurs*, les propriétaires *donateurs* et les futurs *jardiniers*. Bien entendu, les familles nombreuses passaient devant, comment donc ! Et il a dû y avoir beaucoup de joie, j'imagine, au cœur de plus d'un Maison-Alfortien, en ce beau dimanche-là qui apportait avec lui les prémices du printemps et l'inconnu délicieux caché au cœur de la terre brune...

A Nice, la Ligue des Familles nombreuses, présidée par Mme Claire Virenque, avait déjà donné l'exemple. A une séance de distribution, dès fin janvier, le secrétaire général amorçait l'idée en ces termes :

« Donner à chaque famille qui compte des bras vigoureux et inutilisés un petit lopin de terre, sur lequel seront semés et plantés les légumes qui assureront l'existence familiale, serait là un moyen efficace d'aider nos familles, tout en procurant aux hommes et aux jeunes gens sans travail, une occupation profitable et très saine.

« Pour la réaliser, il suffirait que les propriétaires de terrains incultes, attendant une construction, les prêtent à l'Œuvre et l'on verrait bientôt, même en pleine ville, de jolis jardinets, joies de nos familles nombreuses. »

Immédiatement, un membre versait 50 francs et Mme Claire Virenque offrait un terrain à Saint-Barthélemy, tandis qu'un secrétariat était établi pour l'offre des terrains.

Voilà des exemples à imiter et pas demain, tout de suite. Vite, dans chaque mairie un registre, non, un *tableau* des offres de terrain, et un autre des offres de bras. Si c'est trop long et trop compliqué *rapport aux paperasses*, que des organisations, des ligues se chargent du mécanisme très simple qui doit joindre ces deux forces. C'est du bon travail social et anti-alcoolique — inutile de dire pourquoi aux lecteurs de la *Française* — à accomplir. Charles Humbert demande « des canons, des munitions » ; demandons, nous autres de l'arrière, des jardins, des légumes !

ODETTE BUSSARD.

ROYAUTÉ D'AMOUR

A propos de l'article qui a paru ici sous ce titre, M. l'abbé Sertillanges veut bien nous écrire pour nous signaler son ouvrage « Féminisme et Christianisme », où peut-être, nous dit-il, on verra que « l'auteur ne plaide pas la royauté d'amour » dans le sens un peu bêta qu'on lui prête, qu'il ne s'oppose pas au suffrage des femmes et qu'il professe quelques idées utiles que ce n'était pas le lieu d'exposer dans une prière. »

Nous examinerons avec un vif intérêt pour en parler à nos lecteurs l'ouvrage de M. l'abbé Sertillange. Nous nous bornons aujourd'hui à lui donner acte de sa profession de foi suffragiste qui évidemment n'est point sans contraster avec l'esprit de la prière que nous citions. Voici d'ailleurs à propos de cette prière une lettre d'une de nos lectrices de province à la directrice de la « Française » :

« Madame,

« C'est une catholique convaincue qui vient vous dire combien m'a déplu l'article sentimental de M. l'abbé Sertillanges paru dans les « Annales » où il traite la femme de « moitié quand il n'est pas là ». Il oublie toutes celles, telle Jeanne d'Arc, qui ont vécu d'un idéal et qui n'étaient pas des moitiés d'âme.

Quant à la remarque de M. de Narfon, elle est on ne peut plus impertinente. La toute puissance suppliante de la Sainte Vierge est celle de la plus parfaite des créatures devant l'Infini. Le rapport de la femme à l'homme n'est pas, du moins que je sache, celui du fini à l'infini. Ce qui m'a toujours révoltée comme une monstruosité d'orgueil, c'est que l'homme a voulu contraindre la femme à avoir avec lui les rapports de l'être humain à Dieu ! Seconde place dans la collaboration, humble admiration, effacement devant une personnalité supérieure, amour reconnaissant et dépendant, joyeuse soumission, tous sentiments naturels adressés à l'Etre parfait, mais avilissants, imposés par une créature à égale.

« Je vous remercie, Madame, d'avoir signalé que des croyants, des prêtres, pensent tout autrement, quand il n'y aurait de la femme, chez Blonds et bien d'autres, Mgr Dupanloup, qui s'indignait de voir considérer la femme comme un être fait pour l'homme et dont il est la fin.

Si vous croyez à propos d'insérer ma lettre, je vous y autorise ; je ne serais pas fâchée que M. l'abbé Sertillanges sache qu'il a froissé des consciences catholiques (je ne suis pas la seule), qui résolues à l'humilité devant Dieu savent garder la pureté devant leurs yeux.

« Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée et ma profonde sympathie pour le grand amour de la Justice qui vous anime. »

LES FEMMES CONTRE L'ALCOOL

Meeting Antialcoolique à la Sorbonne

Le meeting anti-alcoolique, organisé par le Conseil National des femmes françaises, a eu lieu le 2 avril, à la Sorbonne.

Il a pleinement réussi. Malgré un temps merveilleux qu'incitait les familles à la promenade, le grand amphithéâtre de la Sorbonne fut encore trop petit pour contenir la foule qui s'y pressait.

Le général Malleterre présidait. Lorsqu'il parut, marchant avec peine, une ovation le salua.

⁂

Le général Malleterre ouvre la séance en prenant la parole. Langage clair, énergique, émouvant que celui de ce noble chef ! Il a, dit-il, livré plus d'un rude combat, cependant il préférerait être encore dans les tranchées que devant cet ennemi : l'alcool. Nous vaincrons les Allemands, mais le vaincrons-nous, cet ennemi, pire encore, car il survivra à la guerre : l'alcoolisme ? Les hommes ont parfois des défaillances dans cette lutte, ce sont les femmes qui aideront à gagner cette bataille. Le général Malleterre rend hommage aux soldats de Verdun ; ils luttent en héros, mais ils ont besoin d'être ravitaillés en vivres et en force morale. Cette force, c'est nous, civils, gens de l'arrière, qui devons la leur fournir et contribuer à la victoire par notre effort personnel. Réprimons certain penchant à la frivolité — ne voit-on pas des femmes préoccupées d'être à la mode et des lieux de plaisir très fréquentés ? — Il faut faire des réserves de toutes nos forces économiques, il faut que toutes les énergies nationales s'affirment. Supprimons, pour l'instant, le luxe et le superflu de notre existence. Il faut s'organiser pour l'avant-guerre. Préparons l'avenir. Nos admirables soldats sont capables de tous les sacrifices, de toutes les abnégations, mais cela surtout pour que leurs enfants ne connaissent plus la guerre. Ayons foi dans la victoire, restons fermes et unis.

⁂

Mme Siegfried, présidente du Conseil National des femmes françaises, dans un langage poétique, évoque la guerre sur terre, sur mer et dans les airs. Elle parle des misères et des deuils que la guerre traine après elle, mais aussi de ses gloires. C'est le réveil de la France, c'est l'union sacrée, c'est l'immortelle devise : Liberté, Egalité, Fraternité, qu'on veut appliquer à l'humanité entière. Les femmes sont fières de la part qui leur échoit, donnant avec une grande force d'âme, ce qu'elles ont de plus cher au monde. Quant à l'autre fléau, l'alcoolisme, il n'apporte que le mal, sans aucune compensation. Femmes de France, il faut combattre l'alcoolisme. Que la victoire ne soit pas chantée par des voix avinées ; obtenons par une persévérance inlassable la suppression du privilège des bouilleurs de cru et la suppression de la vente de l'alcool. Ce fut à la suite d'un livre admirable, écrit par une femme que l'Amérique partit en guerre contre l'esclavage. Les femmes triompheront encore de cet autre fléau : l'alcoolisme. Impossible n'est pas français.

⁂

Mme Alphen-Salvador, présidente de la section d'hygiène du Conseil National des femmes françaises, nous parle des « Foyers du Soldat ». Pendant que les hommes sont aux armées, des femmes lutteront contre l'alcool avec une volonté inlassable. Aux soldats dans les dépôts, aux soldats convalescents, les distractions sont nécessaires ; si on ne fait rien pour les leur procurer, c'est le cabaret qui les attirera. C'est pour lutter contre le cabaret qu'on crée, qu'il faut créer encore des « Foyers du Soldat ». Mme Alphen-Salvador fait un tableau touchant de ces foyers réclamés d'ailleurs par l'autorité militaire. Elle fait un appel à tous, au nom du C. N. F. F. pour la propagation de ces œuvres si nécessaires. Les soldats ne s'y ennuient pas, au contraire, il n'y a qu'à consulter les chiffres indiquant combien il passe de soldats dans un mois, par Foyer, pour s'en convaincre. La bonne Lorraine a mené jadis ses soldats à la victoire ; nous, femmes françaises, et à présent, nous mènerons le combat contre l'alcool et le vaincront.

⁂

Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'**Union française pour le Suffrage des Femmes**, constate que les pays qui ont surtout obtenu des résultats contre l'alcoolisme sont : la Suède, la Norvège, la Nouvelle Zélande et l'Amérique, c'est-à-dire les pays où les femmes votent. En 1827, on consommait en Suède, 23 litres d'alcool par tête d'habitant ; en 1904, depuis que les femmes votent, ce chiffre est tombé à moins d'un litre. En Norvège, existe le système de l'option locale ; pour toute question concernant l'alcool, on procède dans les communes ou dans les villes, à un referendum auquel prennent part hommes et femmes. Le résultat est qu'il existe, en Norvège, un cabaret pour 20.000 habitants. Les naissances augmentent, des enfants sont beaux et forts. En Nouvelle-Zélande, dès que les femmes votèrent, l'alcool fut prohibé. Il ne faut pas de demi-mesure qui laisse la porte ouverte aux abus.

⁂

Mme Cruppi, qui fut en Russie, il y a cinq mois, nous parle de nos alliés. L'alcoolisme était le plus dangereux ennemi du pays russe. Crimes, incendies se multipliaient. Un proverbe russe caractérise bien l'alcoolisme des paysans : Ne demande pas si ton fiancé boit mais comment il est pendant l'ivresse.

D'un trait de plume, le Tsar supprime l'alcool. Le résultat est étonnant : les caisses d'épargne reçoivent en un mois ce qu'elles recevaient en un an ; les ouvriers travaillent mieux ; les incendies, les meurtres diminuent ; le cabaret est remplacé par la Maison du peuple.

⁂

Mme Avril de Ste-Croix, après avoir développé les conséquences de l'alcoolisme, dit que le grand ennemi de l'ouvrier c'est la masure, le taudis. Construisons des maisons ouvrières claires et saines, l'ouvrier n'ira plus chercher au cabaret, l'illusion d'un peu de gaieté et de lumière.

⁂

Mme Maria Vérone fait le procès des pouvoirs publics. Que peuvent-ils ? Tout. Que font-ils ? Rien. Si les femmes votaient, avant la fin de la guerre, il n'y aurait plus d'alcoolisme. Nous en sommes à regretter presque, nous, femmes républicaines, de n'avoir pas un autocrate, comme en Russie.

Tout d'abord, pourquoi laisse-t-on subsister ce privilège scandaleux des bouilleurs de cru ? Le bouilleur de cru est l'agriculteur, le propriétaire campagnard, ayant droit de fabriquer, sans payer aucun droit, l'alcool nécessaire à sa consommation. Mais on a constaté que les départements limitrophes de ceux où sévissent les bouilleurs de cru consommaient de l'alcool provenant de chez ces bouilleurs ; de plus ceux-ci paient une part du salaire de leurs employés en alcool.

Donc, ils ne s'en tiennent pas à leur propre consommation et fraudent l'Etat. Comme l'alcool rapporte beaucoup à l'Etat, ces fraudes sont graves, cependant les bouilleurs de cru restent impunis parce que c'est un électeur influent. Qu'on ne nous dise pas que l'Etat ne peut supprimer la source de bénéfices qu'est pour lui l'alcool. Il s'en prive bien vis-à-vis des bouilleurs de cru ! Puis ne gagnerait-il pas de n'avoir plus à entretenir tant de fous dans ses hospices, tant de malades dans ses hôpitaux, tant de criminels dans ses prisons ?

La limitation des débits de boissons est illusoire tant que les mesures à prendre seront laissées à l'initiative des maires et des préfets. Les maires sont des élus et craignent l'électeur ; les préfets redoutent les histoires que les hommes aient le courage de voter contre le député sortant s'il a voté pour une mesure de protection de l'alcool. Et nous autres, femmes, entreprenons la lutte directe, contre les personnalités. Quelles que soient nos opinions politiques, au moment des campagnes électorales, nous devons, dans les réunions publiques et par voie d'affichage, nous dresser devant les députés qui maintiennent des lois alcooliques dans le pays.

⁂

Mme Séverine vient ensuite parler de la conscience individuelle et de la défense de la race. Qu'on ne lui dise pas que la France se rénove ; la France n'a pas changé, la France est toujours la même ; seuls ceux qui ne la connaissaient pas ont pu être surpris de son attitude depuis la guerre. Eclairons la vie de l'ouvrier, il n'ira plus vers la lumière du cabaret.

⁂

Le général Malleterre termine en exprimant le désir que chacun emporte de cette séance la résolution de combattre activement l'alcool partout où il le pourra.

Un joli concert au cours duquel on entendit Mlle Demongeot, Mme Casadessus, M. Noté, les chœurs de la Société Chorale et de l'Ecole Sophie Germain clôtura cette imposante manifestation.

Thérèse Casevitz-Rouff.

Ceux qui luttent contre l'Alcool

A notre grand regret nous n'avons pu dans notre dernier numéro, donner sur les adversaires militants de l'alcoolisme tous les renseignements que nous aurions voulu. Faisons aujourd'hui mieux connaître les œuvres dont nous avons parlé.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

Elle agit :

1° Comme une œuvre de préservation en fournissant gratuitement aux instituteurs et insttutrices publics, des documents, des affiches, brochures antialcooliques qui leur permettent de rendre attrayant l'enseignement antialcoolique inscrit aux programmes officiels.

Elle récompense chaque année 12.000 instituteurs.

Elle s'efforce de grouper les enfants des écoles adhérant à la Ligue en des sections cadettes où ils apprennent la nécessité de lutter contre l'alcoolisme.

2° La Ligue Nationale fait une active propagande dans l'armée où elle compte de nombreux adhérents. Elle envoie gratuitement des affiches et tableaux antialcooliques à apposer dans les chambrées et les casernes.

3° La Ligue Nationale contre l'alcoolisme s'efforce de créer un mouvement d'opinion par des tournées de conférences en province toute l'année. Elle compte ainsi provoquer des mesures législatives susceptibles de diminuer l'alcoolisme en France. C'est dans son sein qu'a été élaboré en 1897 le premier projet de loi de limitation des débits.

4° Grâce à son fonds de documentation déjà abondant et varié, elle est à même de donner d'utiles renseignements à ceux qui veulent étudier le problème de l'alcoolisme en France ou à l'étranger.

Action de guerre de la Ligue

Nous extrayons les détails suivants d'une circulaire qui énumère cette action.

Une très large diffusion de brochures, de livres, de tableaux antialcooliques a été faite dans tous les hôpitaux de la Croix Rouge, dans les foyers du soldat, dont nous avons favorisé de toutes manières l'ouverture à Paris et auxquels nos sections en province ont consacré souvent la plus grande part de leur activité.

A Paris, MM. Aubert, vice-président de la **Ligue Nationale contre l'Acoolisme** et Hemon, membre de notre Commission de Propagande, tous deux professeurs au Lycée Charlemagne, ont entrepris une campagne de conférences aux soldats blessés ou malades.

En province, le Dr Millardet, membre de notre Conseil d'Administration, quoique mobilisé, a accepté de faire une tournée de conférences en Bretagne. D'autre part, M. Cauvin a été désigné pour travailler les centres où les nécessités de la défense nationale avaient appelé un nombre très élevé d'ouvriers ; Montluçon, Commentry, St-Etienne, Roanne, Montbrison, St-Chamond, Firminy, etc. Et il fit dans ces différentes localités des conférences qui furent suivies de la constitution de groupements antialcooliques.

La Ligue Nationale a patronné et aidé financièrement un restaurant de tempérance ouvert 33, rue St-Jacques, qui arrive à donner à une clientèle composée en majeure partie d'étudiants et d'employés dont le budget se trouve fort réduit par la guerre, des repas complets pour 50 centimes.

Les enfants n'étaient pas oubliés et plusieurs milliers d'entre eux défilèrent par groupes de cinquante environ, au siège social, 147, boulevard Saint-Germain, où Mme Lecoy, l'agente de la Ligue, leur donna d'excellents conseils, illustrés de projections oxhydriques, véritable lanterne magique, qui, avec un goûter apprécié, quoique frugal, contribuait à faire passer la causerie antialcoolique, très bien appropriée d'ailleurs à l'auditoire.

Mais naturellement, les gros efforts devaient être dirigés d'abord sur l'armée. La **Ligue Nationale** a fait auprès des autorités militaires un certain nombre de démarches particulièrement fécondes.

« La circulaire énumère ici ces démarches auxquelles elle attribue comme résultat toutes les mesures officielles d'ordre militaire ou civil qui ont été prises dans la zone des armées et à l'intérieur depuis la guerre. Sans vouloir diminuer le mérite de la propagande de la Ligue, il nous sera permis de dire que ces mesures sont dues dans la zone des armées à l'initiative des chefs militaires qui, en présence des faits, ont donné au gouvernement une leçon et un exemple ; dans la zone civile à cet exemple d'abord, à des campagnes incessantes et énergiques commencées par d'autres groupements plus de six mois avant la première démarche mentionnée ; par exemple elle compte pour un des succès les arrêtés de M. Morain, préfet de la Seine-Inférieure dont nous avons en temps voulu, conté l'histoire à nos lecteurs. La Ligue ignore sans doute quels efforts de près d'une année faits à Rouen par le Conseil National des Femmes, l'Union Française, pour le Suffrage des femmes *et le* Comité de Vigilance *spécialement fondé à cet effet ont arraché à l'autorité locale les arrêtés en question.*

Nous ne doutons point que la Ligue *nous sache gré de cette mise au point nécessaire. »*

En cherchant à profiter des circonstances exceptionnelles qui favorisaient les initiatives du gouvernement et de ses agents, notre Association ne négligeait pas d'agir auprès du Parlement. Les projets de lois sur l'interdiction de l'absinthe et la limitation du nombre des débits furent appuyés par une vigoureuse campagne de presse. Le privilège des bouilleurs de cru fut particulièrement visé et pour obtenir sa suppression, la Ligue Nationale contre l'alcoolisme a sollicité le concours de plus de 10.000 sociétés répandues sur toute la surface du territoire et qui ont répondu à son appel dans une proportion inespérée.

En effet, le nombre des personnes qui ont répondu favorablement à notre demande.
dépasse 2 millions.

Nous devons faire une mention spéciale, de la collaboration si cordiale et si efficace que nous ont donnée dans cette campagne tant d'associations, à la Ligue Française et à la Ligue française de l'Enseignement.

Ce mouvement d'opinion commencé par un appel au pays rédigé par nous et signé des plus illustres Français, continué notamment par l'envoi de 200.000 cartes signées demandant au ministre des Finances la suppression du privilège, a donné au gouvernement la force nécessaire pour déposer le projet de loi qui propose une réforme que nous jugeons capitale, qui, avant la guerre, semblait n'appartenir qu'au domaine du rêve.

La Ligue Nationale n'arrêtera pas sa campagne avant d'avoir arraché au paysan ce monstrueux alambic qui décime les Français plus sûrement que les mitrailleuses des Allemands.

« L'Alarme »

Dans les Ecoles maternelles

Nos lecteurs savent que **L'Alarme s'est** chargée d'obtenir la réalisation du souhait que nous avions formé dans **La Française** à la suite d'une campagne auprès des directrices d'écoles maternelles de Paris. D'après une communication de l'une d'elles, Mlle Gorin, nous informant que depuis onze ans, elle avait remplacé par une infusion servie par l'école les bouteilles dans lesquelles les enfants apportaient des liquides souvent malfaisants, nous avions demandé à toutes si elles appliquaient la même mesure ou seraient disposées à l'appliquer. Nous avons publié les intéressantes réponses d'un certain nombre d'entre elles.

D'autre part, Mme Jeanne Girard, inspectrice des Ecoles Maternelles, hautement compétente et dévouée, ayant entrepris à ce sujet une enquête, avait reconnu que beaucoup d'essais avaient été faits et que la majorité du personnel serait bien disposée à accueillir un ordre administratif qui généraliserait dans toutes les écoles de France l'usage des infusions.

Un vœu en ce sens, transmis au Comité de l'**Alarme**, fut adopté. Ces jours derniers ce vœu a été transmis par le Président de l'**Alarme** au ministre de l'Instruction Publique. Nous savons déjà sûrement que M. Painlevé y répondra en adressant comme il lui est demandé une circulaire générale aux directrices d'écoles maternelles de France prescrivant l'usage des infusions.

La demande adressée au Ministre est appuyée de l'adhésion de deux grands médecins spécialistes des maladies de l'enfance, les docteurs Netter et Hutinel dont voici les lettres :

L'initiative qu'ont prise ces directrices est en effet heureuse, et je ne demande pas mieux que de contribuer à sa généralisation.

Une infusion du classique bois de réglisse ou encore de menthe serait très opportunément substituée à ces breuvages.

Docteur Netter.

Je loue hautement la bienfaisante initiative des Directrices d'Ecoles maternelles qui proscrivent l'usage des boissons malfaisantes apportées par quelques enfants et qui remplacent ces liquides par des infusions chaudes.

G. Hutinel.

Deux sur quatre des inspectrices générales des écoles maternelles de France ont également adhéré à la campagne de l'**Alarme**. Mlle Brès a écrit:

Je suis très heureuse de la démarche projetée par la Société de l'**Alarme** et souhaite de tout cœur qu'une circulaire ministérielle vienne en ce moment, confirmer les instructions données depuis si longtemps par les Inspectrices générales des écoles maternelles à propos de la boisson convenable aux enfants... et à d'autres!

S. Brès.

Mlle Pauline Kergomard l'éminente féministe, présidente de la section d'éducation du Conseil National des Femmes sur le concours de qui nous avions raison de compter a adressé à M. Finot l'intéressante consultation que voici:

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissante de vouloir bien m'associer à votre démarche auprès du Ministre de l'Instruction publique, en vue de l'interdiction des boissons malfaisantes, apportées dans les Ecoles maternelles par les enfants qui prennent leurs repas à la cantine.

Certes de grands progrès ont été réalisés. Par exemple, on ne trouve plus, dans certaines régions qui tiennent le record de l'alcoolisme, la soupe à l'alcool dans les paniers des enfants; le nombre des fioles — malpropres par aggravation — contenant de l'eau-de-vie, additionnée d'eau, il est vrai, ou du vin trop chargé d'alcool, et pas assez noyé d'eau, a considérablement diminué, grâce à la vigilance de nos maîtresses maternelles, mais il reste beaucoup à faire encore pour sauver notre génération d'enfants de 2 à 6 ans, qui sont nés intoxiqués par les habitudes néfastes de la famille.

Ces enfants, ne l'oublions pas, seront nos défenseurs dans vingt ans.

Dans ces conditions, les intitutrices qui auront enrayé le fléau, auront une page émouvante dans l'histoire de la rénovation de notre pays.

Mais pour que notre propagande porte ses fruits, il ne faudra pas oublier que les cantines scolaires — comme certains autres services de l'Ecole — dépendent des Municipalités, et que si elles ne sont pas résolument avec nous, l'appui du Ministère, que nous aurons certainement, que nous avons déjà, sera très souvent enrayé et j'estime que les institutrices devront s'armer non seulement de persévérance, mais de courage moral.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon concours dévoué, et aussi l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pauline Kergomard,
Inspectrice générale au Ministère de l'Instruction publique.

Les cantines dépendent, en effet, et l'**Alarme** ne l'ignorait point, des municipalités; mais c'est à la directrice de l'école qu'incombe le soin de fournir l'eau bouillie qui doit être servie aux enfants, n'apportant pas de boisson. Les municipalités ne sauraient les empêcher, surtout si l'ordre leur en vient d'en haut, de transformer cette eau et infusion et de la servir à tous les enfants.

Mais nous entendons bien la pensée profonde de l'éminente inspectrice, et il est certain qu'une municipalité trop amie des boissons fermentées, et à qui la réforme déplairait, ne manquerait pas de moyens de tracasser les directrices.

Espérons qu'aucune ne voudra s'en donner la honte.

L'**Alarme** d'ailleurs se fera un devoir de soutenir les directrices si elles ont à lutter; de même qu'elle a offert au ministre son concours financier pour l'aboutissement de la réforme si quelque difficulté de cet ordre devait l'entraver.

Ligue des Droits de l'Homme

La question de l'alcoolisme a fait l'objet de l'examen de la Ligue à plusieurs de ses congrès notamment à ceux du Havre en 1912 et de Lille en 1914.

Nous publierons plus tard les vœux qui expriment le programme de la Ligue contre l'alcoolisme. Nous les extrayons du rapport très documenté présenté par le Dr Sicard de Plauzolles au congrès du Havre.

1° Que la fabrication, la circulation et la vente de l'absinthe et de toutes essences reconnues dangereuses par l'Académie de médecine soient prohibées;

2° Que le privilège des bouilleurs de cru soit supprimé;

3° Que le monopole de la distillation et de la rectification des alcools soit réservé à l'Etat;

4° Que les alcools livrés à la consommation soient frappés de taxes très élevées;

5° Que les adultérations et falsifications des boissons fermentées soient sévèrement réprimées, et que, notamment, le plâtrage et le sulfatage soient interdits;

6° Que les denrées alimentaires de première nécessité, telles que les céréales et le sucre, et les matières premières servant à la préparation de boissons non nuisibles, telles que le café, le thé, le cacao, soient libres de tous droits de douane et d'octroi;

7° Que le nombre des débits de boissons soit réduit et limité et les licences surélevées;

8° Que l'ouverture de débits de boissons dans le voisinage des établissements publics et des établissements industriels soit interdite par la loi;

9° Que les heures d'ouverture et de fermeture des débits soient sévèrement réglementées;

10° Que la vente des boissons alcoolique soit interdite dans les bureaux de tabac;

11° Que la loi réprime toute provocation à l'alcoolisme;

12° Que les municipalités construisent des logements salubres et à bon marché pour la classe ouvrière;

13° Que les municipalités créent des lieux de réunion mis à la disposition de tous les citoyens;

14° Que le Gouvernement encourage et favorise l'enseignement antialcoolique.

Journaux et Revues

La Presse de plus en plus s'enrôle dans la lutte. Quelques grands journaux et malheureusement parmi les plus répandus ménagent encore le commerce des boissons et même parfois ne craignent point de faire son jeu. Ne les nommons point; eux aussi peut-être finissent par comprendre quel crime ils commettent et par vouloir sacrifier leurs intérêts du moment à l'avenir de la France qui est aussi leur intérêt à venir.

Parmi les publications les plus actives, signalons en première ligne **le Temps** qui a donné le branle; **La Revue dont nous** avons dit l'effort; **L'Œuvre; Les Débats; La Renaissance; Le Rappel; L'Homme enchaîné.** Nous n'oserions ranger **Le Journal** dans cette catégorie; cependant notre confrère M. Jean Veber, a le mérite d'y écrire parfois de petits articles nettement combattifs.

⁂

Il nous reste à nous excuser auprès des œuvres militantes et, aussi de nos confrères en journalisme, des lacunes forcées de cette revue trop hâtive et limitée par notre format de guerre restreint. Mais la **Guerre à lalcool** est ouverte en permanence à **La Française.** Nous signalerons avec plaisir dans nos numéros ultérieurs les efforts que l'on voudra bien nous rappeler et nous faire connaître.

La Guerre à l'Alcool à l'Etranger

Nous empruntons au volume de Jean Finot publié par **l'Alarme, l'Union sacrée contre l'alcoolisme,** les détails suivants:

EN RUSSIE

Au commencement de cette guerre, le manifeste du tsar Nicolas supprimant d'un trait de plume l'alcoolisme en Russie a provoqué l'admiration de tous les pays civilisés. Les effets de cette mesure furent immédiats. La Russie a décuplé ses forces. La santé de ses soldats, de même que celle des paysans et des ouvriers de l'empire accuse, d'ores et déjà, des progrès sensibles.

Malgré la guerre, les dépôts dans les caisses d'épargne russes ont triplé depuis le mois d'août.

L'Association des industriels et des fabricants de la région de Moscou, une des plus riches de l'empire russe, a publié les résultats d'une enquête limitée aux premiers effets de l'abstinence pendant les trois premiers mois qui ont suivi la mise en vigueur de la loi. L'enquête a porté sur 190.000 ouvriers des deux sexes, de différents âges, appartenant aux usines les plus variées, etc. Nous y apprenons que « les chômages volontaires ont diminué de 31 % sur une période correspondante de 1913. Les amendes infligées aux ouvriers pour malfaçon ou indiscipline ont diminué de plus de 50 %.

D'aure part, la puissance du travail des ouvriers a augmenté d'un trimestre à l'autre d'environ 7 %. Les 160 directions des différentes usines qui prirent part à l'enquête approuvent à l'unanimité l'interdiction de la vente de l'alcool; non seulement elles constatent l'augmentation de la productivité du travail, la diminution des maladies et partant du chômage, mais elles insistent sur l'amélioration des rapports entre patrons et ouvriers attribuable à la suppression de l'eau-de-vie.

Emerveillés devant ces résultats inattendus, les députés paysans ont demandé en septembre 1915 à la **Douma** de réclamer la prohibition de la vente de l'alcool.

Et sous leur exposé des motifs, ils écrivaient:

« Honte à tous ceux qui disaient que l'abstinence chez nous est impossible, qu'on ne d'obtient pas par des prohibitions et que, sans le « budget ivre », l'économie de l'Etat s'effondrerait. »

EN ANGLETERRE

Passons à l'Angleterre. Notre grande amie et alliée souffre également de l'alcoolisme, quoique sous une forme bien plus atténuée. L'existence de la race n'y est point menacée. Les cas de folie et de phtisie comparés à ceux de la France paraissent presqu'insignifiants. Mais d'ores et déjà on s'efforce en Grande Bretagne de conjurer les dangers futurs. Il s'agit donc plutôt d'une prévoyance sociale à longue distance que de défense immédiate.

Peuple individualiste par excellence, nos chers voisins supportent très difficilement les moindres mesures coercitives pouvant menacer la liberté des personnes et de leurs mouvements. D'autre part les « Seigneurs de l'alcool et de la bière » y sont tout puissants. Cette industrie centralisée entre les mains de quelques centaines de personnes, représente une force sociale et électorale qui fait trembler les ministres omnipotents. En Angleterre, comme en France, les débitants sont considérés en outre comme des soutiens du parti libéral au pouvoir!

Dans notre étude intitulée « John Bull, réveille-toi » (1), nous avons tracé la psychologie des hommes anglais actuellement au pouvoir. Le culte de l'incompétence, l'indécision et l'irresponsabilité ministérielles sont pratiquées de l'autre côté de la Manche avec la même dévotion qu'en France. Et pourtant le Gouvernement d'Outre-Manche, ayant entrevu la possibilité de combattre le fléau anti-alcoolique, n'a pas hésité un seul instant à inaugurer une série de mesures salutaires. On le doit, il est vrai, surtout à l'énergie si intelligente de Lloyd Georges.

Vers la fin de 1914, le Parlement anglais avait voté un décret (Intoxicating liquor Bill), qui a permis de limiter les heures d'ouverture des débits.

Ensuite par un décret tendant à la **défense du Royaume,** on a créé le 10 juin 1915 une institution spéciale (Central Control Board) ayant pour but de régulariser la vente de toutes sortes d'alcool. Des mesures draconiennes furent promulguées ensuite, autorisant l'ouverture, dans la semaine, des débits seulement entre 12 et 14 h. 30 et entre 18 h. 30 et 19 h. 30, avec une heure de plus pour les jours fériés.

Les pénalités pour la violation de ces prescriptions vont jusqu'à l'emprisonnement de six mois, aggravé de la peine de *hard labour* et d'amendes pouvant atteindre 2.500 francs. Les effets de ces mesures ne se sont pas faits longtemps attendre : le nombre des délits d'ivresse a diminué immédiatement de moitié et dans certains endroits, même des deux tiers. Le travail des ouvriers s'est amélioré dans des conditions sensibles. La vente des boissons alcooliques a diminué également de moitié.

Pourtant des cris d'indignation des milieux intéressés ne cessent d'accueillir ces mesures. Certains libéraux se joignent même aux conservateurs afin de travailler ensemble pour leur abolition. On fait valoir, entre autres, des embarras financiers qui guettent de ce chef le fisc anglais !

Les impôts sur l'alcool lui procurent actuellement soixante millions de livres, c'est-à-dire plus d'un milliard et demi de francs. La consommation ayant baissé de moitié, le fisc risquerait de voir disparaître la moitié des contributions. Et comme les revenus des grands marchands et débitants vont en diminuant, « l'Income tax », cette base essentielle de l'imposition anglaise, serait, dit-on, également compromis. Certains grands journaux ne se font pas faute d'attaquer le gouvernement de M. Asquith ! En réponse à cette agitation, le gouvernement se propose de surélever encore davantage les impôts sur les boissons alcooliques d'environ quatre à cinq cents millions de francs par an.

Quel exemple l'Angleterre n'offre-t-elle pas sous ce rapport à la troisième République !

Il est vrai, hélas ! que le gouvernement britannique a le bonheur de compter parmi ses membres **M. Lloyd Georges,** tout en étant privé d'un ornement dans le genre de **M. Malvy.**

EN DIVERS PAYS

L'Italie, qui paraît être à l'abri de ce fléau, a fait plus que nous dans cet ordre d'idées. Un nouveau règlement concernant les débits de boissons en a diminué considérablement le nombre Et pourtant la sobriété des soldats italiens ne laisse presque rien à désirer!

En Suisse, la direction de l'armée a mis en vigueur des mesures énergiques. Les citoyens suisses ont, de leur côté, réalisé des efforts très louables pour seconder son œuvre. La « **Fédération pour le bien du soldat** » a créé dans plus de cent cantonnements des « Foyers » d'où l'alcool est banni. La **Commission militaire de la Croix bleue et l'Union Chrétienne,** en Suisse Romande, ont fait construire de nombreuses « **Maisons du Soldat** » dans le même but.

Les victoires anti-alcooliques réalisées dans ces dernières années, aux Etats-Unis, sont des plus imposantes. Le nombre des Etats prohibitionnistes atteint actuellement le chiffre de dix-neuf.

Au Canada, plusieurs provinces, dont celles d'Albert et du Saskachevan, ont décrété des mesures sévères, qui vont jusqu'à la prohibition. Les provinces d'Ontario et du Manitoba doivent appliquer prochainement un règlament analogue

Il serait inutile de parler des pays scandinaves, où le mouvement anti-alcoolique ne cesse de se développer et obtient chaque jour des victoires nouvelles.

Même l'île d'Islande a adopté, à partir du 1er janvier 1915, une loi prohibitive!

Le Danemark interdit la distillation du blé et des pommes de terre et applique, dans beaucoup de localités, l'interdiction totale de la vente des boissons spiritueuses. Le nombre de ces débits a diminué à vue d'œil, tandis que celui des débits hygiéniques ne cesse de grandir.

L'Allemagne et l'Autriche, qui souffrent moins que la France de l'alcoolisme, ont entrepris des mesures énergiques depuis la guerre, afin de diminuer les dangers en perspective. Dans maintes régions de l'empire allemand, la vente de l'eau-de-vie a été partiellement ou complètement interdite! Dans les gares, on ne peu plus servir d'alcool aux militaires et parfois même aux civils. Le gouvernement autrichien a, de son côté, interdit la distillation des grains et de **la pomme de terre** en Silésie et en Styrie et dans beaucoup d'autres provinces, la vente de l'eau-de-vie se trouve absolument interdite....

Jean FINOT.

(1) Voir « La Revue », numéros 1, 2, 1916.

QUELQUES AVIS DE FEMMES ET D'HOMMES EMINENTS

Nous tenons à publier cette réponse à notre enquête qui nous est parvenue tardivement. Elle ajoute aux autres une note spéciale. C'est, en effet, l'opinion d'une femme créatrice et chef d'une grande industrie et de qui le féminisme doit se glorifier.

« Vous me demandez mon opinion sur l'alcool de bouche et des boissons spiritueuses. Je vous la donne de tout mon cœur, avec l'espoir de contribuer un peu à votre grande entreprise.

« L'alcool est la dégradation du genre humain et la dégénération de la race.

« La suppression complète de l'alcool pour la boisson sera le bonheur futur de la famille et aussi la richesse intellectuelle de notre pays. »

« **O. VIVILLE,**
« *Industrielle,*
« *Présidente du Comité de l'Union des Femmes de France de Bécon-les-Bruyères, Courbe-et Asnières.*

Il n'est pas tenu compte des demandes de changement d'adresse non accompagnées de 0fr. 50.

Conférences d'Intérêt Féminin

POLONAISES CELEBRES

Le 12 mars, à la salle Chateaubriand, une scène de conférences sur la Pologne faite par MM. Henri Welschinger, de l'Institut, Gabriel Mourey, le Colonel Rousset; elle a été inaugurée par M. Marius-Ary Leblond, l'auteur de « la Pologne Vivante ». Il avait pris pour sujet « Les femmes célèbres de la Pologne »: les reines comme Hedwige et Marie Leczinska, les femmes-officiers de la guerre de 1830-1831, les chrétiennes — sociales —. Parmi ces dernières, il en est qui habitent tantôt la Pologne, tantôt la France, d'où elles dirigent leurs œuvres admirables: citons la comtesse Zamoyska, auteur d'un noble livre sur « L'œuvre de la patrie », créatrice de Zakopane.

Bulletin des Sociétés féministes

Union Française pour le Suffrage des Femmes

RAPPORT MORAL
Années 1914-1915

Le rapport de ces deux années sera court; notre cœur, notre esprit, notre énergie ont été entièrement tendus vers un seul but : servir la France ; faire à l'arrière notre devoir comme nos admirables soldats le faisaient au front. Pour atteindre ce but, chacune de nous a dirigé son action de façon à donner au Pays un maximum de force et d'utilité. Les unes sont allées dans les hôpitaux, les autres ont rempli les tâches les plus diverses en fondant des œuvres ou en y participant; en prenant la direction d'entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, presque toutes se transformant du jour au lendemain en chefs de famille responsables et agissants.

L'U. F. S. F. peut être fière du travail de ses membres : elle peut se dire que les femmes énergiques et conscientes habituées à notre travail méthodique et à notre esprit d'initiative sont devenues pour le Pays des collaboratrices d'élite, de véritables puissances d'organisation et de discipline. Mais en dehors de cette action pour ainsi dire matérielle, imposée par les circonstances dès la première heure, il s'est créé du fait même de la guerre un état social nouveau faisant surgir des problèmes nouveaux. Les conditions de la main-d'œuvre féminine, qui s'était développée d'une façon prodigieuse, devaient tout particulièrement attirer notre attention : ne fallait-il pas tout de suite prendre des mesures contre l'exploitation de la femme ? n'allait-on pas abuser du grand nombre des concurrentes pour leur imposer des salaires de famine et des conditions inhumaines ? alors que la main-d'œuvre masculine devenait plus rare, n'allait-on pas encore accentuer l'inégalité des saliares entre les deux sexes?

L'Union et les autres sociétés féministes n'ont pas manqué à leur tâche et elles ont pris la défense des ouvrières : celles qui travaillent ont pu sentir une fois de plus qu'en dehors même de leurs groupements corporatifs, elles pouvaient absolument compter sur la solidarité féministe. Le premier résultat obtenu a été des plus importants : nous avons eu la grande satisfaction de voir adopter enfin la loi sur le minimum de salaire pour le travail à domicile qu'on n'avait pas pu faire aboutir avant la guerre.

Quant aux autres questions qui nous ont toujours préoccupés, lutte contre la dépopulation, l'alcoolisme, la prostitution, l'immoralité, la guerre n'a fait naturellement que de les rendre plus urgents, et notre réunion de Pâques vous prouvera qu'elles sont au premier plan de notre propagande.

Nous ne pourrons pas vous parler dans ce rapport de notre travail à chacune dans les œuvres, car ce serait un volume qu'il faudrait faire, mais nous tenons cependant à dire que l'Union a organisé un service permanent pour faire parvenir des colis aux soldats du front, et depuis les premiers jours d'août 1914 des envois considérables ont été faits : l'Union a aussi créé un important service de propagande à l'Etranger, qui a été alimenté et soutenu depuis ses débuts par le ministère des Affaires Etrangères. Enfin notre Présidente, en fondant sa belle œuvre de l'Aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains, nous a permis de venir en aide aux femmes retenues dans des camps de concentration; grâce à nos relations sinon officielles, du moins officieuses avec le ministère de l'Intérieur, nous avons pu proposer et obtenir des améliorations très intéressantes à la condition de nos sœurs éprouvées. Plusieurs d'entre nous ont travaillé dans les mairies, prouvant ainsi par la pratique ce qu'elles seront capables de faire le jour où elles auront le bulletin de vote. D'autres se sont entendues avec les Comités officiels des réfugiés, avec les députés et les sénateurs des régions envahies, et nous croyons pouvoir affirmer qu'après la guerre, les familles actuellement réfugiées ne pourront pas nous reprocher de n'avoir pas fait notre devoir. En pensant à nos départements encore occupés, nous tenons à envoyer aujourd'hui notre souvenir ému aux membres de l'Union qui s'y trouvent retenus; nous voudrions leur faire savoir que notre cœur est avec eux, et les assurer qu'après la guerre nous les aiderons de notre mieux sinon à réparer du moins à soulager ce qu'il y aura de souffrances autour d'eux : disons-leur que les femmes plus heureuses dont les foyers sont demeurés intacts sentent toutes leur devoir de participer plus tard à la reconstitution des maisons dévastées. Nous, femmes, donnons même dès maintenant l'exemple à nos législateurs, et que notre Congrès de Pâques pose le principe de la réparation des dommages de la guerre à supporter par la France tout entière : nous prouverons ainsi que le Pays ne forme qu'un seul bloc, qu'un seul corps. Attestons que si un membre a été atteint en défendant la vie de l'organisme, c'est à l'organisme tout entier qu'il appartient d'en assurer la régénération.

Notre Congrès aura aussi différentes questions à examiner; nous poserons en particulier celle de la nationalité des femmes, question complexe entre toutes et qui nécessitera sans doute après la guerre une étude internationale. Et à ce propos nous voudrions exposer aux Groupes notre attitude au point de vue international. Vous connaissez déjà la réponse que nons avons faite il y a un an au Congrès de la Haye; vous savez que nous avons jugé imprudent, inopportun et impolitique de prendre part pendant la guerre à des réunions internationales. Nous avons estimé que les questions nationales étaient tellement au premier plan de nos préoccupations qu'il nous serait pénible, sinon impossible, de discuter de questions de principes avec des femmes de tous les pays. Dussions-nous reprendre après la guerre ces relations dans l'intérêt non seulement de la cause suffragiste, mais de la paix du monde, nous avons jugé dangereux de nous trouver en ce moment face à face avec des femmes des pays ennemis. Celles-ci auraient-elles pu désavouer publiquement les crimes et les parjures de leurs gouvernements ? et sans avoir obtenu un désaveu public, comment aurions-nous pu discuter avec elles du droit, que ce soit du droit des femmes ou du droit des peuples ? Après la guerre, quand les passions seront calmées, quand la vérité historique sera établie, nous pourrons essayer de reprendre ce travail commun de toutes les femmes, cette croisade des mères contre les causes des guerres, et nous ferons une lutte sans merci aux gouvernements autocrates responsables des conflits entre les peuples.

En ce moment, notre rôle national doit nous suffire : il est du reste immense, écrasant, mais notre foi dans l'avenir de la France est telle que nous nous donnons tout entière et sans compter, joyeusement même, comme le font là-bas, au loin, les vaillants auxquels nous apportons ici nos pensées, nos vœux, notre reconnaissance infinie.

Et le suffrage, direz-vous, ne le réclamez-vous plus ? Certes si nous le réclamons, et plus que jamais, car nous ne pourrons vraiment remplir notre programme social sans entrer en possession de nos droits civils et politiques.

Faire campagne en ce moment pour le droit de suffrage ne nous paraît pas possible; mais ce que nous croyons non seulement possible mais indispensable, et c'est ce que nous faisons du reste, c'est de suivre d'assez près le travail parlementaire pour ne pas manquer une occasion de faire connaître ou d'appliquer nos idées. C'est ainsi par un effort patient et continu que nous arrivons peu à peu à faire ressortir vis-à-vis de l'opinion le non sens absurde de traiter en mineures et en incapables ces milliers de femmes sans lesquelles actuellement le Pays ne pourrait ni continuer sa vie économique et éducative, ni même assurer la défense militaire qui fait de plus en plus appel à la main-d'œuvre féminine. Ce que nous devons faire encore, c'est exercer notre influence par la presse et par des réunions, quand il s'agit de s'adresser à l'opinion publique pour toute idée qui touche à la cause féminine ou qui présente un intérêt social et moral. Vous savez le succès de l'adresse signée par notre Présidente au nom de l'Union pour demander à toutes les femmes de prouver leur fermeté d'âme au départ des permissionnaires. M. Lapie, directeur de l'Enseignement primaire, se chargea de faire envoyer lui-même par son administration 60.000 exemplaires de ce manifeste pour être distribués dans les écoles et dans les communes.

Notre action sera très forte si elle sait se borner aux grands devoirs de l'heure présente, mais ce qu'il faut, c'est qu'à Paris comme dans toute la France, on sache qu'il existe un mouvement féminin influent, que nous n'avons renoncé à aucune de nos revendications; au contraire, la guerre n'aura fait que mettre plus en lumière les préjugés, les injustices contre lesquels nous nous élevons. Certains députés de nos amis craignent que le Parlement ne devienne de plus en plus rebelle au vote des femmes, du fait qu'elles seront plus nombreuses que les hommes, et ils nous conseillent de revendiquer le suffrage familial : cette question sera à étudier et nous le ferons dans une prochaine discussion.

Pour l'instant, nous n'avons voulu que vous indiquer sommairement notre tâche passée et à venir; nous avons voulu surtout vous faire sentir à tous la nécessité d'une action qui ne sera réellement forte que si nous, Comité Central, nous sentons dans toute la France, des groupes solides, actifs, prêts à braver quelques ennuis et quelques préjugés pour bien remplir leur devoir féministe, social et patriotique.

Nous ne voudrions pas achever ce rapport sans remercier le Groupe Lyonnais qui organisa en 1914 le Congrès dont vous avez tous gardé le souvenir. Ce furent quelques belles journées de bon travail; ce fut aussi pour notre cause à Lyon une manifestation magnifique. Nous désirions consacrer un Bulletin à ce Congrès; la guerre nous en a empêchés; mais nous comptons cependant publier prochainement les rapports de Lyon avec ceux du prochain Congrès.

⁂

Souhaitons maintenant que notre Congrès de 1917 puisse célébrer la victoire de la France, et que la paix que nous attendons avec confiance et fermeté prouve au monde entier que notre Pays s'est battu non seulement pour sa défense, mais encore pour la justice et le droit des peuples.

C. L. BRUNSCHVICG,
Secrétaire générale de l'U.F.S.F.

RAPPORTS FINANCIERS
BILAN 1914

Recettes

En caisse au 1er janvier 1914..	222 25
Campagne électorale Part de la Société l'Alarme	500 45
Reliquat de la Vente Anti-Alcoolique	1.000 »
Cotisations	2.815 25
Dons	450 »
	4.987 95

Dépenses

Propagande : Groupes, Conférences, subventions	1.320 »
Frais pour la campagne électorale	800 »
Frais de poste	245 »
Frais divers	425 »
Brochures et Imprimés	2.042 55
Solde en caisse	155 40
	4.987 95

BILAN 1915

Recettes

En caisse au 1er janvier 1915..	155 40
Cotisations	1.493 10
	1.648 50

Dépenses

Propagande : Groupes, Conférences, subventions	450 »
Frais de poste	105 »
Frais divers	130 »
Brochures et Imprimés	333 90
Solde en caisse	629 60
	1.648 50

Ces bilans ont été approuvés par la Commission de Contrôle dont nous publierons le rapport dans la prochaine *Française.*

⁂

Prière aux membres de province de l'U. P. S. P. venant à Paris pendant Pâques de se mettre en rapport personnel avec la secrétaire générale, 53, rue Scheffer, qui serait heureuse de les recevoir.

Nous rappelons à tous que le Congrès aura lieu le jeudi 20 avril, à la *Vie Féminine,* 88, avenue des Champs-Elysées (métro Alma) à dix heures précises. La séance du matin ouvrira à dix précises. Les déléguées sont priées d'arriver à 9 h. 1/2 pour régler les questions des délégations. La séance de l'après-midi commencera à 2 heures. En raison des circonstances actuelles, le Comité Central a décidé de ne faire aucune publicité pour ce Congrès qui aura lieu entre nous, très simplement, et dont le but surtout est la préparation de notre avenir.

La Présidente de l'U. F. S. F. désirant rappeler au Congrès, dans la mesure du possible, le souvenir des membres de l'Union morts au service de la Patrie, elle prie les Groupes de lui envoyer directement 14, rue Pierre-Charron, les noms des personnes dont elle devrait faire mention.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Dimanche dernier, 26 mars, l'Union fraternelle des Femmes a tenu sa séance mensuelle, au Musée sociale, 5, rue Las Cases, sous la présidence de Mme Hanmer.

Un rapport moral des travaux du groupe, pendant les années 1914 et 1915, a été présenté par Mme François Raspail, secrétaire générale.

Mme Chevalier-Marescq, dans sa très intéressante « Revue des travaux parlementaires », a exposé les diverses propositions de loi intéressant particulièrement les femmes.

M. Paul Kann, avocat, a fait une très belle conférence sur « Le rôle des femmes dans les tribunaux pour enfants. »

Il a tracé un émouvant tableau de l'enfance coupable et malheureuse, indiqué des moyens de relèvement qu'il voudrait voir confiés plus spécialement aux femmes et fait connaître les merveilleux résultats obtenus déjà, grâce à l'initiative des œuvres privées pour la protection de l'enfance.

L'assistance a chaleureusement applaudi en M. Paul Kann, autant le philanthrope

Chronique des Œuvres et Institutions

Le dimanche 16 avril, à 2 h. 1/2, à la Mairie du 13e arrondissement, grand Meeting Féministe, organisé par la Ligue des Droits de l'Homme : *Les Femmes et la Guerre,* sous la présidence de M. Ferdinand Buisson (Oratrices Mmes Brunschwicg, Clément, Séverine et Maria Vérone.

Pour se procurer des invitations, s'adresser, du 10 au 14 avril, à la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob, ou à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants; Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 188
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.